



nendazpanorama

N° 106 | DÉCEMBRE 2010

sommaire

NENDAZPOLITIQUE

Décisions communales	2
L'humain, précieuse ressource	3
Développement durable à Nendaz	4

NENDAZENSEMBLE

Interview de Fabien Fournier	6
Gestion du stationnement à Haute-Nendaz station	8
Bus navettes	10

NENDAZDURABLE

Nendaz bientôt «Cité de l'énergie»	11
La commune de Nendaz certifiée «Valais Excellence»	14
Gestion des déchets	15
Les réalités de l'agriculture au 21 ^e siècle	17
Environnement et tourisme	18

NENDAZRÉTRO

Développement durable, hier	20
---------------------------------------	----

NENDAZPRATIQUE

Economie d'énergie	22
Collecte publique des bouteilles PET	24
Sondage SMS	24

Édité par la commune de Nendaz
Case postale 8 - 1996 Basse-Nendaz



edito

par Frédéric Fragnière

Développement durable, entre rêve et réalité...

Le monde change et nous devons nous adapter. Mais est-ce possible de lier les notions de développement durable avec les impératifs de notre société qui cultive productivité, individualisme et performance à court terme ?

Et si, dans cette société où le temps nous échappe, le secret d'un bonheur durable consistait tout simplement à savoir prendre le temps en nous inspirant de la nature: à redécouvrir ce qu'elle a de plus précieux, à rechercher cette sagesse primitive qui sait si bien trouver l'équilibre entre le développement de l'économie, le respect des hommes et la préservation des espaces naturels.

La réalité aujourd'hui, c'est ce nouveau défi. C'est aussi ce vallon magnifique, source de bien-être, ce vallon berceau de notre économie, riche de traditions et de surprises, ce vallon que des gens comme vous avez contribué à développer.

Ce coin de terre nous enrachine dans un monde proche de la nature, chemin où s'équilibre le cœur et la raison. Cultivons ces richesses !

Le chemin est long et les objectifs sont ambitieux. Qu'il s'agisse d'agriculture,

d'énergie, de mobilité, de tourisme ou d'environnement, votre administration veut montrer l'exemple en conjuguant innovation, tradition et durabilité.

Après l'inauguration de notre station d'épuration classée au rang des plus modernes du canton, c'est au tour de votre administration d'innover en étant la première commune valaisanne à obtenir la certification «Valais Excellence». Nos efforts se poursuivent dans cette direction porteuse d'avenir en développant une politique énergétique active et durable qui devrait prochainement porter Nendaz au rang des communes labélisées «Cité de l'énergie». Ces succès témoignent notre volonté de développer une approche durable de la qualité tout en défendant des valeurs humaines et respectueuses de notre environnement.

Découvrez dans cette édition les nombreuses actions qui soutiennent cette nouvelle dynamique, fruit du travail quotidien de votre administration et de son personnel au service de la collectivité.

Persuadé que notre politique sera profitable pour chacun aujourd'hui et demain, je vous souhaite de vivre de nombreux instants de bonheur durant ces temps de fêtes et pour les années à venir.

Frédéric Fragnière, président de la commission «administration générale et développement durable»
fred.fragniere@bluewin.ch ■



les décisions du conseil communal 15.07 > 30.11.2010

Le Conseil communal s'est réuni à 7 reprises entre le 15 juillet et le 30 novembre 2010. Voici un condensé des principales décisions arrêtées.

Le Conseil communal a répondu à la mise en consultation par le chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport du canton du Valais, du projet de concept cantonal sur la pédagogie spécialisée.

Le Conseil communal a procédé à l'attribution du prix de l'apprentie méritante décerné pour l'année 2010 à M^{me} Aurélia Charbonnet, domiciliée à Basse-Nendaz, apprentie gestionnaire de commerce de détail auprès de la société coopérative Migros Valais à Haute-Nendaz.

Le Conseil communal a décidé de prolonger l'action d'encouragement à la culture de la framboise pour une nouvelle période de 4 ans soit jusqu'au 31.12.2014. Il a entériné quelques modifications mineures au règlement de 1999.

Le Conseil communal a décidé de mettre en place une procédure qui lui permettra de traiter des situations à risque répertoriées sur la commune de Nendaz. Il s'agit en fait de résoudre à satisfaction l'essentiel des risques connus en particulier les situations d'urgence (bâtisses menaçant de s'écrouler) avec dangers imminents. Le mode de faire pour ces cas particuliers se résume comme suit :

1. le propriétaire de l'objet concerné est avisé par courrier. Un délai de 10 jours est accordé pour remédier au danger (renforcement voir démolition) ;
2. à l'échéance du délai, la commune effectue ou fait effectuer les travaux nécessaires à la suppression du danger ;
3. les frais encourus sont facturés au propriétaire.

L'article 22 du règlement organisant l'exécution du service de protection contre l'incendie et les éléments naturels du 12 décembre 2001 prévoit que le Département cantonal de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration sur proposition du service de la sécurité civile et militaire définit le rattachement des communes aux différents CSI (centre de secours incendie). Le Conseil communal a transmis son préavis favorable à l'intention du service cantonal en vue d'une classification officielle de notre corps de sapeurs-pompiers en CSI légers (type B).

Le Conseil communal a pris connaissance de l'avant-projet de loi sur les agglomérations. Cette nouvelle législation vise à promouvoir la coordination et la collaboration intercommunale dans les agglomérations, en particulier de poursuivre des objectifs communs en matière de développement territorial et de mobilité. Le périmètre de l'agglomération correspond en principe au périmètre délimité par la Confédération. Pour le projet d'agglomération séduinois, il est constitué des onze communes retenues par l'OFS à savoir : Arbaz, Ardon, Conthey, Grimisuat, Les Agettes, Saint-Léonard, Salins, Savièse, Sion, Vétroz et Vex ainsi que la commune de Nendaz pour ce qui concerne le village d'Aproz.

Depuis l'hiver 2005/2006 un bus navette postal assure les transports de clients entre le centre de la station et le départ des remontées mécaniques. L'hiver 2008/2009 a vu l'introduction d'un 2ème parcours couvrant le tracé Télécabine – Péroua – Tsamandon – Ecluses – Télécabine, puis une nouvelle extension de l'offre est intervenue lors de la saison 2009/2010. Le Conseil communal a décidé de reconduire ce service pour l'hiver 2010/2011.

Le 1^{er} janvier 2008 est entrée en vigueur la nouvelle loi sur le droit de cité du 12 septembre 2007. Un 1er lot de 16 dossiers en vue d'une naturalisation a été examiné par le sous-groupe d'étude nommé par le Conseil communal. Au terme de ces examens le Conseil communal a décidé l'octroi du droit de cité de Nendaz pour tous ces demandeurs.

PERSONNEL COMMUNAL

- Engagements de :
 M^{me} Monnet Delphine, 1914 Isérables, éducatrice de la petite enfance diplômée auprès de l'UAPE (env. 20h/sem);
 M^{me} Guyot-Theytaz Evelyne, 1997 Haute-Nendaz, employée auxiliaire auprès de l'UAPE (5h/sem.);
 M. Dubuis Jérôme, domicilié à 1950 Sion, agent de police qui prendra ses fonctions en avril 2011;
 M^{me} Fournier Walkiria, 1997 Haute-Nendaz, concierge auxiliaire au centre scolaire de la cure à Haute-Nendaz.

En vertu de l'article 232 de la loi fiscale du 10 mars 1976 et de l'article 31 al. 2 de la loi sur les communes du 5 février 2004 le Conseil communal a arrêté les décisions fiscales suivantes pour l'exercice 2011 :

- Indexation des revenus imposables	140 %
- Coefficient applicable aux taux prévus aux art. 178 et 179 LF	1.3
- Montant de l'impôt personnel, art. 177 LF	12.-
- Montant de la taxe sur les chiens, art. 182, al. 1 LF	125.-

EN SAVOIR PLUS → WWW.NENDAZ.ORG

l'humain, précieuse ressource

par Frédéric Fragnière, président de la commission administration générale

Les ressources humaines occupent une place centrale dans le fonctionnement de notre administration car elles contribuent pleinement à la qualité des services offerts aux habitants et aux hôtes de notre région.

Dans notre politique de gestion du personnel, nous convions chaque année l'ensemble du personnel communal à partager des informations sur les décisions du conseil communal, l'organisation ou encore les principaux projets initiés au sein de l'administration.

Cette année, la rencontre du personnel s'est déroulée lors de l'inauguration de la STEP à Bieudron et visait principalement à sensibiliser les collaborateurs aux enjeux du développement durable. Dans un esprit ouvert et participatif, ces échanges favorisent le dialogue entre les différents services

et offrent à chacun un temps propice pour renforcer notre culture d'entreprise centrée sur l'être humain et

basée sur des valeurs d'écoute, de confiance et de respect. ■

NOS VALEURS...



HUMAIN

Équipe

Bien-être

Confiance

Écoute

Dynamisme

Collaboration

Respect

Service

Qualité

Excellence

le développement durable à Nendaz

par Frédéric Fragnière, président de la commission du développement durable

Si la notion de développement durable a toujours existé sous une certaine forme de bon sens, cette notion s'est renforcée au sein de notre administration avec l'attribution formelle de cette responsabilité à la commission «administration générale» au début de cette législature. C'est avec plaisir aujourd'hui que nous vous présentons les premiers résultats des travaux initiés dans ce domaine.

Définition

La définition du développement durable se résume le plus couramment par «un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs». Cette définition est proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le rapport Brundtland. Concrètement, l'objectif du développement durable est de mettre en œuvre des actions qui concilient les trois aspects économique, social et écologique des activités humaines. Ce schéma peut être appliqué par des collectivités comme par des entreprises ou des individus.

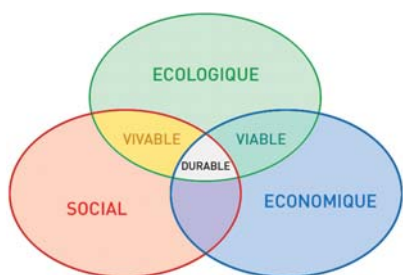
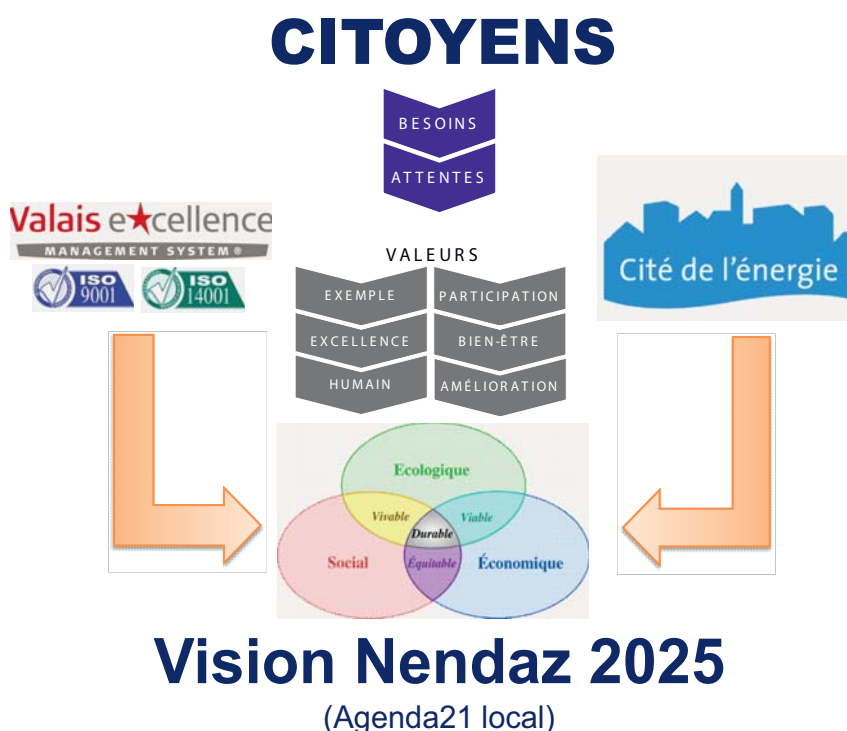


Figure 1 : schéma du développement durable

La démarche à Nendaz

La finalité de notre démarche en matière de développement durable est de développer une politique cohérente, équilibrée et structurée autour d'objectifs partagés et d'assurer une communication transparente.

Afin de pérenniser cette démarche, nous nous sommes fixés des premiers objectifs ambitieux: certifier notre administration «Valais Excellence» et «Cité de l'énergie». Le label «Valais



Vision Nendaz 2025 (Agenda21 local)

Figure 2 : vision Nendaz 2025

Excellence» est basé sur les normes internationales ISO 9001 pour le management de la qualité et ISO 14001 pour le management environnemental. La certification est atteinte lorsque l'organisme répond aux critères exigeants de ces normes ainsi qu'à l'identification aux valeurs qui font la renommée de la marque «Valais». Le label «Cité de l'énergie» atteste lui d'une organisation qui concrétise des actions exemplaires dans le domaine de sa gestion énergétique.

Un outil de Gouvernance

Ces deux systèmes basés sur l'amélioration permanente ont pour objectif de soutenir notre politique sur le long terme et nous offre l'opportunité d'orienter notre administration vers un nouveau mode de gestion. Ce nouveau mode de conduite, appelé aussi «Gouvernance», consiste à fixer des objectifs cohérents et mesurables et à les décliner en actions qui sont revues périodiquement. Aujourd'hui un plan d'action global qui fédère ces

deux cadres est en cours d'élaboration.

Vers un Agenda21 local ?

Les enjeux du développement durable ne pourront être pleinement satisfaits sans une participation active de chacun : collectivité, citoyens, hôtes, partenaires et sociétés locales. Pour répondre encore mieux à vos attentes, votre administration a pour ambition de poursuivre cette démarche et d'élaborer un «Agenda21» local qui offrirait un cadre de travail à notre administration et à nos partenaires pour y mettre en œuvre les concepts de développement durable. Une cartographie complète des objectifs ainsi qu'un plan d'action final pourra être présenté au Conseil Communal. Si vous êtes intéressés à intégrer un tel projet, nous vous invitons à répondre à notre sondage présenté dans la dernière rubrique de cette édition.

Extraits des objectifs et des actions mises en œuvre

- **Valoriser les énergies renouvelables**

- Production de Biogaz à la STEP
- Micro turbinage de l'eau potable à l'étude

- **Améliorer la gestion énergétique des bâtiments publics**

- Construction de la salle de gym de Haute-Nendaz selon les exigences «Minergie»
- Optimisation des chauffages et amélioration de l'enveloppe énergétique des bâtiments communaux existants
- Réduction de la consommation d'eau et d'énergie (patinoire, piscine, écoles, bâtiment communal)

- **Favoriser la rénovation des vieilles bâtisses**

- Règlement communal d'aide à la rénovation des vieilles bâtisses

- **Favoriser le transport public et développer les places de parc publiques en station**

- Nouveau lunabus Sion-Nendaz
- Augmentation des bus navette en station
- Nouveaux bus navette Nendaz-Veysonnaz
- Augmentation et améliorations des places de parc publiques

- **Optimiser l'organisation et le fonctionnement de l'administration**

- Certification «Valais Excellence», «ISO 9001» et «ISO 14001»
- Mise en place d'une organisation orientée «processus»
- Certification «Cité de l'énergie» en cours

- **Améliorer et développer la communication interne et externe**

- Nouvelle politique de communication
- Nouveaux services et site internet
- Nouveau «Nendaz Panorama»

- **Sensibiliser le personnel communal, les habitants, les partenaires et les hôtes au développement durable**

- Sensibilisation des jeunes du CO au tourisme et à l'environnement
- Sensibilisation du personnel communal au développement durable
- Sensibilisation des partenaires et de la population (développement durable, gestion des déchets, économie d'énergie)

- **Améliorer la gestion des déchets**

- Nouveaux points de récoltes
- Nouveaux types de déchets récoltés PET, alu et pile
- Amélioration des horaires d'ouverture de la décharge des Eterpas
- Sensibilisation du personnel et des citoyens
- Recyclage du papier dans l'administration

- **Optimiser la gestion du territoire**

- Mise à l'enquête du nouveau plan d'aménagement du territoire prévu en 2011
- Développement des équipements en zone résidentielle.



Fabien Fournier, responsable des bâtiments communaux et exploitant du centre sportif

par Simon Germanier

Bien connu des usagers du centre sportif des Ecluses, dont il assure le bon fonctionnement depuis 1994 déjà, Fabien Fournier est né en 1969, à Basse-Nendaz où il est domicilié. Au bénéfice d'une formation d'ébéniste, il travaille quelques temps dans la branche avant de rallier Haute-Nendaz et son centre sportif, à l'époque propriété encore d'une Association (ACSN). En 2002, le dit centre est repris par la commune; Fabien devient alors employé communal, de même que ses collègues qui œuvrent à la même fonction.

Plus récemment Fabien se remet à l'étude et obtient, en 2008, un brevet fédéral de concierge. Continuant sur la lancée, le voici maintenant expert pour les examens d'obtention des CFC d'agents d'exploitation, de même que pour les brevets fédéraux. Il a officié cette année, pour la première fois, à cette fonction, à Morges, où sont centralisées ces formations.

Sur le plan communal Fabien a été désigné responsable d'exploitation de tous les bâtiments publics. Un poste où il peut désormais porter une attention particulière à la mise en œuvre pratique de la nouvelle politique énergétique voulue par le Conseil communal. C'est à dessein que nous avons choisi sa présentation, pour ce numéro de Nendaz Panorama essentiellement consacré à la question du développement durable. Interview.

S.G. : En quelques mots, décrivez-nous les bâtiments publics, ainsi que le centre sportif ?

F.F. : Les bâtiments publics, ce sont le bâtiment communal et bourgeoisial à Basse-Nendaz, les centres scolaires sur toute la commune, quelques anciennes écoles qui ne sont plus utilisées comme telles, le poste de police à Haute-Nendaz. Le centre sportif est fait de diverses installations sises aux Ecluses et à Tsamandon à Haute-Nendaz, ainsi qu'à Siviez. En gros on peut y pratiquer les sports de glace, la natation, le tennis, le squash, le beach-volley, la grimpe, ainsi que les activités que permet une place multisports.

S.G. : En quoi consiste ton travail, pour l'essentiel bien sûr ?

F.F. : A organiser et à superviser l'exploitation de ces bâtiments et installations. Avec la collaboration de tout le personnel disponible : concierges permanents (Firmin Fournier, Eric Métrailler) et auxiliaires pour les écoles, collaborateurs techniques (Cosimo Musaro, René Devènes) et auxiliaires aussi, pour le centre sportif. Avec quelques implications plus pratiques au centre sportif où, vu l'effectif plus réduit du personnel, je dois contribuer directement à certaines tâches quotidiennes à la patinoire comme à la piscine, surtout.

S.G. : Parlons un peu «développement durable» puisque la commune vient

de mettre en œuvre une nouvelle politique en la matière. Les bâtiments sont en première ligne ?

F.F. : Oui, c'est clair. Surtout pour ce qui concerne les économies d'énergie. C'est d'ailleurs une des principales lignes de force du label «Cité de l'énergie».

S.G. : Dans l'article signé par le service de l'édilité dans ce même numéro (voir pages 11 à 13) il est mentionné, comme exemple d'action déjà réalisée, l'acquisition d'une bâche pour la couverture de la piscine de Tsamandon. En deux mots, comment peut-on évaluer l'économie que cela représente ?

F.F. : C'est assez simple. Mon travail consiste à tenir une «comptabilité énergétique» pour chaque bâtiment et installation. C'est une statistique qui sert à piloter l'exploitation spécifiquement sous cet angle. Alors, pour la piscine ? Pendant l'été 2010, l'eau du bassin s'est chauffée naturellement – grâce au soleil – en passant de 11 à 18 degrés. Puis il a fallu la chauffer artificiellement – avec du mazout – jusqu'à atteindre 26 degrés, ce qui était la consigne de chauffe fixée, c'est-à-dire la température que l'eau doit avoir pendant la période d'exploitation. Durant toute la saison l'eau a pu être maintenue à cette température minimum, avec une consommation de mazout de précisément 3'350 litres. Ceci grâce à la bâche recouvrant l'eau

la nuit et les jours de non exploitation pour raisons climatiques. Pour mesurer l'économie réalisée, il suffit de savoir que les années précédentes, alors que nous n'avions pas de bâche, nous avons consommé 9'900 litres en 2008 et 10'350 litres en 2009. C'est plus de 60% d'économie.

S.G. : C'est très impressionnant. Mais combien a coûté la bâche en question ?

F.F. : Environ 60000 francs. Les seules économies faites la paieront en moins de 10 ans. Et puis il faut savoir qu'elle a une autre utilité encore en termes d'économies et de protection de l'environnement. Elle contribue au maintien de la propreté de l'eau, ce qui diminue sensiblement aussi les quantités de produits chimiques nécessaires à la désinfection.



S.G. : Parlons de la patinoire. Faire de la glace cela doit coûter très cher et utiliser force énergie. Y a-t-il des possibilités d'améliorations ? A-t-on des projets ?

F.F. : Oui, plusieurs. Le plus important, en matière d'économie d'énergie, relève de l'exploitation elle-même, à laquelle nous nous sommes déjà attelé. Il s'agit du maintien de la glace à une température optimum. Jusqu'à aujourd'hui il était admis que cette température, pour une patinoire en plein air, devait être de -7 degrés centigrades en moyenne; ce qui permet une exploitation confortable. Or, on sait maintenant qu'il y a une certaine

marge de manœuvre sur cette question : il est possible d'exploiter à satisfaction en augmentant cette température à -5, voire à -4 degrés. Ce que nous avons tenté depuis deux saisons. C'est plus difficile et moins confortable, car cela implique une attention quasi permanente aux variations du temps qu'il fait. Il n'y pas de pilotage automatique dans ce domaine. Mais nous y sommes parvenus. Là encore quelques chiffres suffisent à le démontrer. La consommation électrique propre à la patinoire s'est abaissée ainsi: de 234'000 KW/h en 2007, à 195'000 en 2008, puis à 151'000 en 2009. Une économie estimée à environ 18000 francs par hiver.

S.G. : C'est aussi spectaculaire. Et les projets à venir ?

F.F. : La principale amélioration proviendra de l'installation, sur toute la surface de la patinoire, à environ 5 mètres de hauteur au-dessus de la glace, d'un filet de protection UV. Il faut savoir que, pour une patinoire non couverte, le rayonnement solaire est la principale cause de la fonte de la glace. Couper son action – un filet anti UV réduit le 90% de ce rayonnement sans couper la lumière elle-même – est indispensable pour améliorer la situation. Nous sommes en pourparlers pour acquérir un filet de ce type, en rachetant celui d'une patinoire tessinoise récemment couverte en dur. Un investissement de l'ordre de 30000 francs. La pose elle-même – l'étude n'est pas tout à fait finalisée – devrait intervenir dès que les grands travaux de réfection de la patinoire prévus seront exécutés. Et puis, en projet aussi, une modification de revêtement d'une partie des bandes de la patinoire, celles les plus exposées au soleil, pour diminuer fortement leur réverbération.

S.G. : Parlons bâtiments maintenant. Plusieurs centres scolaires ont fait l'objet d'améliorations importantes, comme Aproz (voir page 12) ou La Biolette. A plus petite échelle, que peut-on faire ?

F.F. : Beaucoup. Bien sûr tout n'est pas spectaculaire. Par exemple nous passons systématiquement à l'éclairage moins gourmand avec les ampoules économiques, nous changeons les

pommes de douche en réduisant les consommations d'eau chaude, nous généralisons les vannes thermostatiques, nous veillons à une aération rapide et efficace des locaux, nous installons des lampes LED partout où cela est possible, nous remplaçons les anciennes fenêtres, les appareils électro ménagers, etc. Pour les bâtiments, le comportement des usagers est déterminant, car les vraies améliorations leurs appartiennent. Ainsi nous mettons au point actuellement des «notices de comportement» propres à chaque bâtiment. Ces directives seront incorporées un jour aux cahiers des charges de chaque employé.

S.G. : Et pour les propriétaires privés ?

F.F. : Le problème n'est pas fondamentalement différent, sauf qu'il y a là responsabilisation personnelle à instaurer. L'administration va mettre sur pied un cours spécifique pour eux qui s'intitule «Chauffez futé». Dans un premier temps il serait bien que les concierges des grands immeubles de la station s'y intéressent.

S.G. : Selon ton point de vue, quels sont les plus gros potentiels de progression dans le domaine ?

F.F. : Pour ce qui est de l'exploitation des bâtiments, puisque c'est mon domaine particulier, il me semble évident que c'est au niveau des responsabilisations personnelles que réside le plus gros potentiel. Mais c'est peut-être aussi le domaine le plus compliqué. Car lorsqu'on dit aux gens ce qu'il faudrait faire, ils vous répondent qu'ils le savent à l'évidence – éteindre la lumière, ne pas surchauffer, fermer portes et fenêtres quand il fait froid, etc. – mais ils ne le font pas. Pourquoi? Je ne sais pas; l'homme est ainsi fait. Et puis on pense souvent que... c'est à l'autre de commencer.

S.G. : Merci Fabien. Tu as une belle mission à accomplir. Alors courage et persévérance. Je souhaite que ta «comptabilité analytique» continue à enregistrer des décroissances. Une manière d'encouragement.

gestion du stationnement à Haute-Nendaz station

par Pascal Fournier, chef du service de sécurité

Afin d'optimiser la gestion du parcage en station, les pouvoirs publics en collaboration avec les acteurs concernés, propriétaires et commerçants, ont mis en place une politique coordonnée du stationnement.

L'objectif du concept est de garantir la disponibilité des places de parc publiques en faveur des riverains et de protéger les quartiers d'habitation contre les nuisances sonores et la pollution de l'air. En application de la loi fédérale sur la circulation routière, les mesures prises visent à diminuer la circulation automobile dans le centre de la station en évitant l'encombrement des rues et places par le trafic pendulaire.

Sur les places de parc publiques, le parcage est limité localement et dans le temps (zones bleues et horodateurs).



Zones bleues

Les zones bleues visent principalement à créer la rotation dans le stationnement des véhicules au centre de la station et à proximité des commerces.

Les véhicules peuvent être parqués pendant une heure entre 08h00 et 11h30 et entre 13h30 et 18h00. Si l'heure d'arrivée se situe entre 11h30 et 13h30, le parcage est autorisé jusqu'à 14h30, si elle se situe entre 18h00 et 08h00 jusqu'à 09h00

Des disques de stationnement sont disponibles aux postes des polices municipale et cantonale durant les heures d'ouverture ou à l'office du tourisme ainsi que dans les agences immobilières.



Parkings payants

Deux parkings sont équipés d'appareils à prépaiement.

Parkings de la télécabine

Les parkings sis à proximité de la télécabine sont équipés d'horodateurs à

monnaie. Le tarif est de CHF 1.- par heure de stationnement jusqu'à 4 heures et de CHF 5.- pour la journée, de 08h00 à 18h00. Le stationnement y est interdit la nuit de 18h00 à 08h00.



Parking des Ecluses

Les téléphones portables étant de plus en plus présents dans notre quotidien, il est maintenant possible de gérer son stationnement depuis ceux-ci.

Le parking de la patinoire est équipé d'un horodateur de nouvelle génération. Plus besoin de chercher de la petite monnaie pour payer le parking. Le droit de stationnement peut aussi être payé confortablement avec le natel. Multifonctionnel, l'horodateur en question permet de traiter à la fois la monnaie et les paiements par mobile.

La procédure de paiement est extrêmement simple. Le décompte des droits de stationnement se fait simplement par la facture du téléphone mobile. Toutes les indications nécessaires sont résumées sur l'avant de l'horodateur.



... et voici comment ça fonctionne

1. Chercher une place de stationnement libre
2. Choisissez la durée de stationnement
3. Appelez le numéro 0900 correspondant
4. Confirmez le décompte du droit de stationnement par la touche #
5. Suivez les instructions vocales
6. Le droit de stationnement sera chargé sur votre facture de natel

L'utilisateur peut, depuis son téléphone mobile le prolonger à distance sans avoir à revenir à son véhicule.

Le parking des Ecluses est libre la nuit de 19h00 à 08h00

Stationnement sur les trottoirs

Les cycles peuvent être parqués sur le trottoir pour autant qu'il reste un espace libre d'au moins 1m50 pour les piétons.

Le parcage des autres véhicules sur le trottoir est interdit, à moins que des signaux ou des marques ne l'autorisent expressément. A défaut d'une telle signalisation, ils ne peuvent s'arrêter sur le trottoir que pour charger ou décharger des marchandises ou pour laisser monter ou descendre des passagers; un espace d'au moins 1m50 doit toujours rester libre pour les piétons et **les opérations doivent s'effectuer sans délai.**

Contrôles de police

La police est chargée dans le cadre de ses compétences, de faire respecter les dispositions légales en matière de circulation routière, notamment celles sur le stationnement des véhicules sur le domaine public. La fréquence des contrôles est fonction de l'affluence en station. Elle est naturellement plus dense en saison hivernale.

Les contraventions aux prescriptions de la circulation routière sont verbalisées selon des montants fixés dans l'ordonnance sur les amendes d'ordres du 04 mars 1996.

 **Personnes à mobilité réduite**

Des places réservées pour les personnes à mobilité réduite sont disponibles dans divers lieux de la station, notamment à proximité de la télécabine, du centre sportif et des commerces.

 **Parkings réservés aux bus**

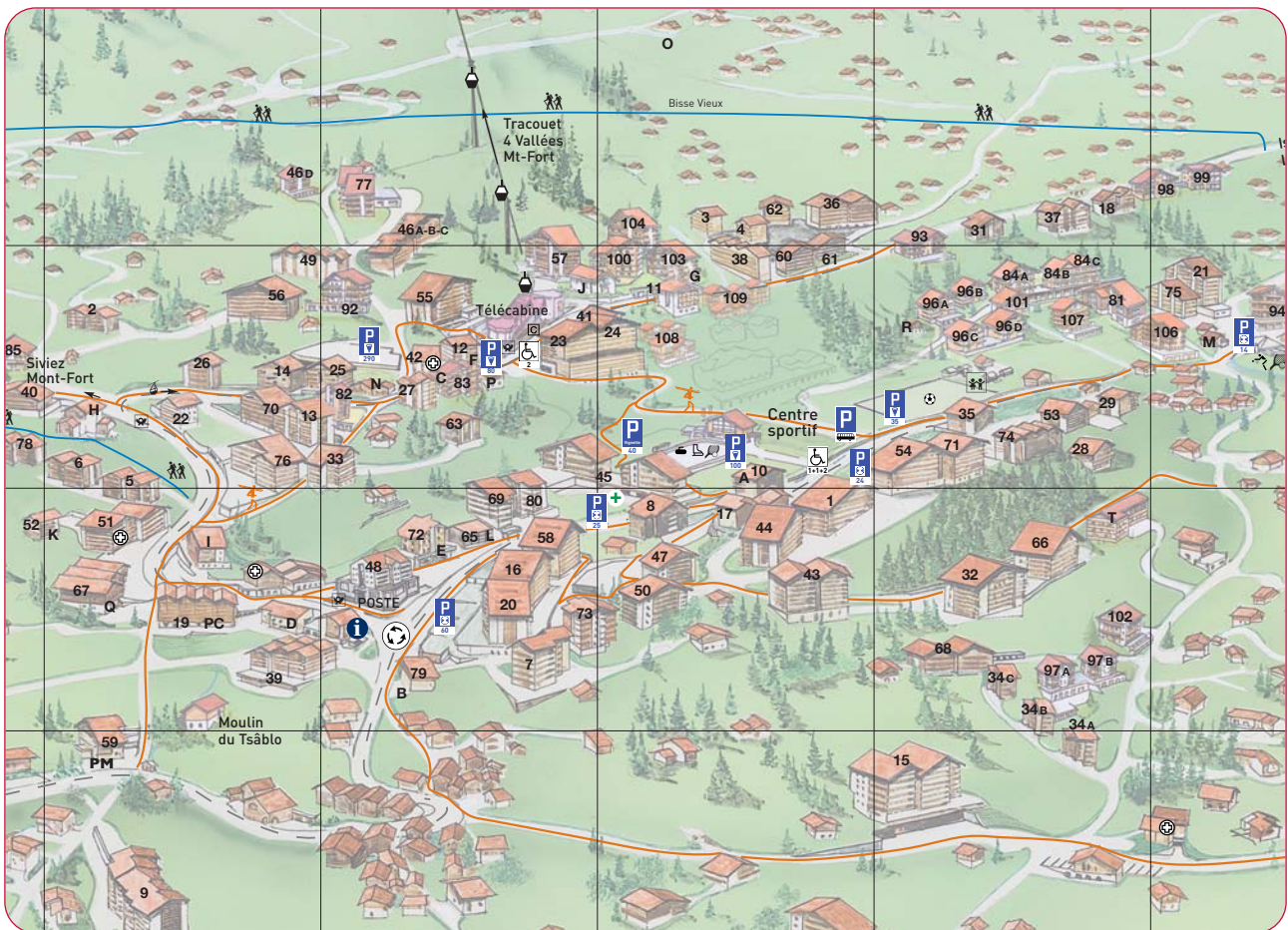
2 places de parc sont mises à disposition des caristes. L'une au centre sportif peut accueillir 4 bus. La deuxième située au départ de la route de Siviez peut quant à elle recevoir 2 autocars.

Nous rappelons également que notre station bénéficie en hiver d'un réseau de bus navette gratuit. Nous vous encourageons à les utiliser. Pour plus d'informations, renseignements, horaires et plans sont disponibles sur le site www.nendaz.org/navettes ou directement à l'office du tourisme.

 **Vidéo-surveillance**

Afin de garantir une sécurité optimale, réduire les incivilités et les déprédations nocturnes, selon l'article 43 du règlement de police communal, plusieurs caméras de vidéosurveillance ont été installées dans les endroits jugés stratégiques de la station.

Nous remercions d'ores et déjà nos concitoyens ainsi que nos hôtes pour l'effort fourni en vue du respect de la signalisation en place et nous leurs souhaitons une magnifique saison d'hiver. ■



réseau de bus navettes gratuit

Depuis quelques années la commune de Nendaz a consenti de gros efforts pour faciliter les déplacements en station. Elle met gratuitement à disposition trois bus navettes qui desservent le centre de la station et les quartiers de la Péroua, Tsamandon, Bernoud, Le Pattier, La Crêta et L'Antenne.

Cette année **les horaires** ont été quelque peu remaniés pour correspondre au mieux aux besoins de notre clientèle et également des habitants de la station.

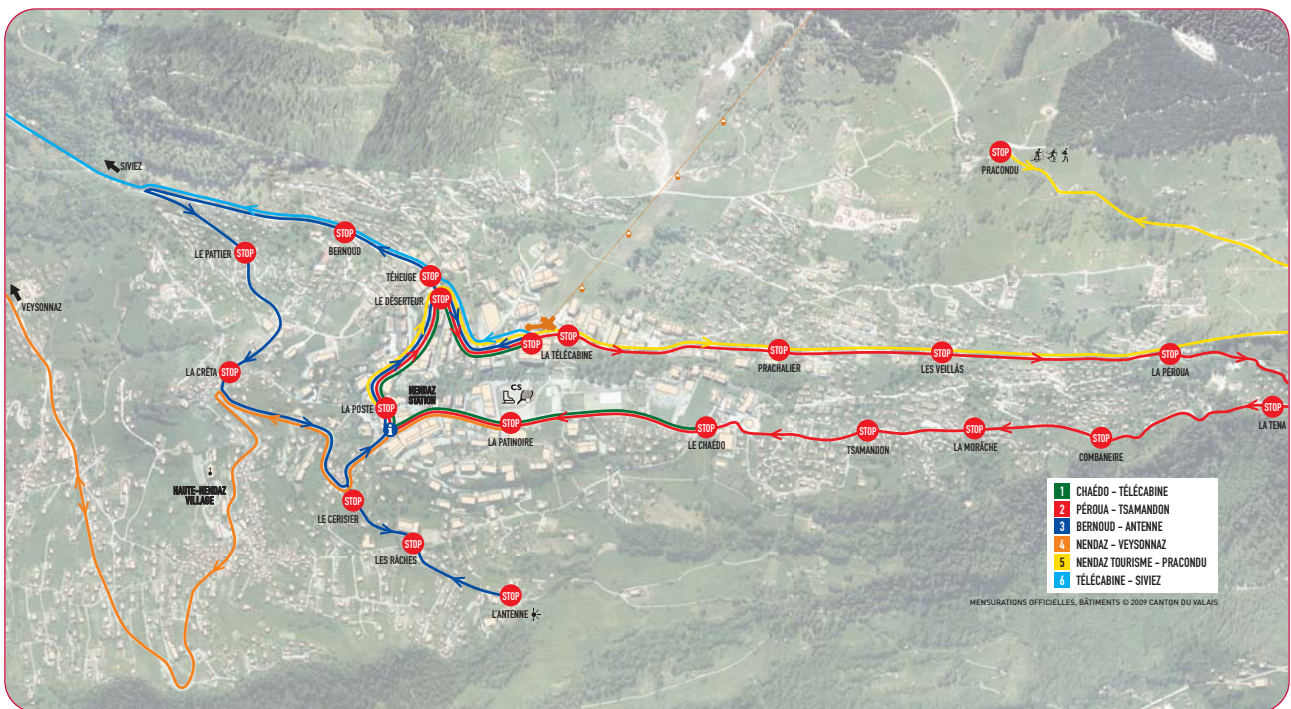
Cet hiver, **deux navettes supplémentaires**, financées par Nendaz Tourisme, circuleront sur deux nouveaux parcours :

- **Nendaz Tourisme - Pracondo** pour transporter les personnes désirant s'y rendre pour les promenades d'hiver, les circuits en raquettes et le ski de fond.
- **Nendaz Tourisme - Veysonnaz** pour faire profiter à nos hôtes des infrastructures wellness qui s'y trouvent et pour que ceux de Veysonnaz puissent bénéficier de notre patinoire ainsi que des commerces de la station.

Le bus navette mis en place par Télénendaz qui relie la station à Siviez a nouvellement été intégré sur le plan afin d'informer au mieux les utilisateurs.

Les efforts déployés par les partenaires principaux du tourisme nendaz s'inscrivent dans la politique de développement durable préconisée pour la commune de Nendaz.

EN SAVOIR PLUS
WWW.NENDAZ.ORG/NAVETTES





Nendaz bientôt «Cité de l'énergie»

une information du service de l'édilité



Politique énergétique : de Kyoto à... Nendaz

Chacun a, un jour ou l'autre, entendu parler du «protocole de Kyoto», du nom de la ville japonaise où, en 1997, les pays industrialisés se sont engagés à réduire leurs émissions à effet de serre de 5,2% en moyenne, par rapport à 1990 et ceci jusqu'en 2012. 55 états ont ratifié cette convention, dont la Suisse.

En Suisse, le Conseil fédéral a arrêté un programme d'actions (2011-2020) visant à faire un pas concret vers la «**société à 2000 watts**». En intervenant sur trois axes principaux: **la réduction des consommations énergétiques, la réduction des émissions de CO2, l'augmentation de la part des énergies renouvelables**. Le soutien aux communes engagées dans le «processus label Cité de l'énergie» s'inscrit dans ce cadre. Les Cités de l'énergie réunies économisent chaque année environ 74'000 tonnes de CO2 et 68 millions de kilowattheures d'électricité. En outre, les Cités de l'énergie utilisent et produisent des énergies locales et renouvelables – et contribuent d'autant à la protection du climat et à un futur énergétique durable.

Le canton du Valais a bien sûr repris à son compte ces objectifs et mis sur pied sa propre politique énergétique.

Le Conseil communal a décidé, en début 2009, d'engager Nendaz sur la

voie des «Cités de l'énergie» Dans les grandes lignes, il s'agit :

- de définir **une politique locale de l'énergie;**
- d'arrêter ensuite **un plan d'action** concret;
- puis de le mettre en œuvre.

L'analyse des états des lieux et leur évaluation quantifiée va permettre – ou non – l'obtention du label «Cité de l'énergie». Nendaz a de bonnes raisons de penser qu'elle pourra rejoindre ce réseau vers le milieu de l'an 2011. Il s'agit donc d'expliquer à la population en quoi cela consiste. D'autant plus que celle-ci sera elle-même concernée, souvent.

Les Cités de l'énergie en Suisse et en Valais

En 2010 en Suisse, 3,3 millions de personnes vivent dans l'une des 219 Cités de l'énergie, ce qui représente 44.1% des 7,4 millions d'habitants du pays. En Valais, 12 communes ou association de communes ont reçu le label à ce jour et cinq (dont Nendaz) sont en cours de processus d'acquisition.



Carte des Cités de l'énergie suisses en 2010.

Le label Cité de l'énergie

Le label Cité de l'énergie, objectif du programme fédéral SuisseEnergie, est une distinction décernée par l'association Cité de l'énergie aux communes qui réalisent concrètement une politique durable en matière d'énergie, de transport et d'environnement.

Le label n'est pas seulement une marque, mais un processus global composé de diverses étapes menant à son octroi.

Pour y arriver, une commune doit avoir réalisé ou planifié au moins 50% des actions possibles dans six domaines de politique énergétique: **aménagement du territoire et constructions, bâtiments et équipements communaux, approvisionnement et dépollution, mobilité, organisation interne et communication et coopération**.

Ces domaines sont analysés en profondeur à l'aide d'un catalogue de mesures standardisé par des conseillers externes, accrédités par SuisseEnergie pour les communes.

Cet état des lieux est la première étape de la démarche évolutive illustrée ci-après (Figure 1). La deuxième étape consiste en la définition d'un programme de politique énergétique accompagné d'un plan d'actions concret pour les 4 prochaines années.

Tous les 4 ans, les Cités de l'énergie font l'objet d'un réaudit qui a pour

mission de vérifier si les anciens objectifs sont confirmés et de nouveaux établis, assortis de nouvelles actions. Les standards pour l'obtention du label sont également adaptés en continu aux plus récentes connaissances sur le plan technique comme sur celui de la politique énergétique.

Nendaz : bientôt «Cité de l'énergie» ?

La commune de Nendaz, par un groupe de travail accompagné d'une conseillère Cité de l'énergie accréditée, a démarré le processus de labellisation Cité de l'énergie en juin 2009.

En août 2010, elle a terminé un premier **état des lieux** des mesures réalisées et planifiées dans les six domaines de sa politique énergétique, dont voici le bilan en encadré ci-contre.

50% des points nécessaires à l'obtention du label sont donc atteints. L'étape suivante consiste à établir un programme de politique énergétique cohérent articulé autour des lignes directrices suivantes :

- **Réduction de la consommation d'énergie** (électricité, énergies fossiles) et **des émissions de CO2**;
- Approvisionnement orienté vers la **production d'énergies renouvelables** locales;
- **Incitation et soutien** à l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Actuellement, le groupe de travail termine l'élaboration d'un **plan d'action communal**, qui sera soumis au Conseil communal vraisemblablement au début de 2011.

Ensuite, un audit du dossier complet (état des lieux et programme de politique énergétique) sera effectué par un expert externe avant d'être transmis à la commission du label Cité de l'énergie. La certification est prévue pour le mois de juin 2011.

Quelques exemples de réalisations déjà entreprises

UN BÂTIMENT PUBLIC :
L'ÉCOLE D'APROZ

Ces dernières années, le centre scolaire d'Aproz a bénéficié d'un change-

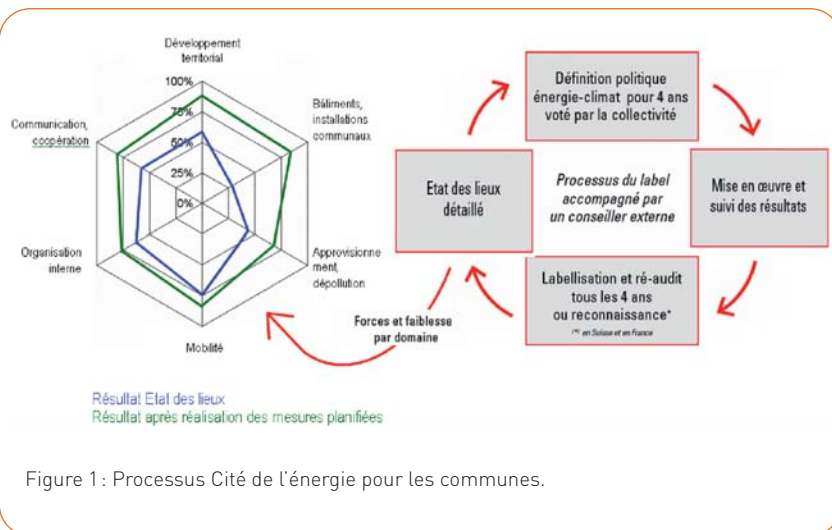


Figure 1 : Processus Cité de l'énergie pour les communes.

FORCES

- concept énergétique global (en cours)
- planification du trafic et du stationnement
- gestion et mise en œuvre de zones d'approvisionnement
- comptabilité énergétique pour les bâtiments communaux, contrôle de la consommation d'énergie, plan quadriennal d'assainissement
- concept global des zones de limitation de vitesse mis en œuvre
- aménagements piétons et cyclables de qualité
- personnel qualifié pour la gestion de l'énergie
- mise en avant des projets énergétiques exemplaires

FAIBLESSES

- contraintes énergétiques à formaliser au sein de l'administration (cahiers des charges, achat matériel, etc.)
- besoins en chaleur des bâtiments couverts principalement par des énergies fossiles, absence de compteurs d'eau pour les bâtiments publics
- projets d'installations productrices d'énergie renouvelable à concrétiser
- peu de manifestations/actions pour sensibiliser la population à une utilisation rationnelle de l'énergie et promouvoir la mobilité (Transports publics, mobilité douce)
- information ponctuelle sur l'énergie sans distinction des groupes cibles.

Par domaine de politique énergétique, les résultats sont illustrés sur le schéma suivant :

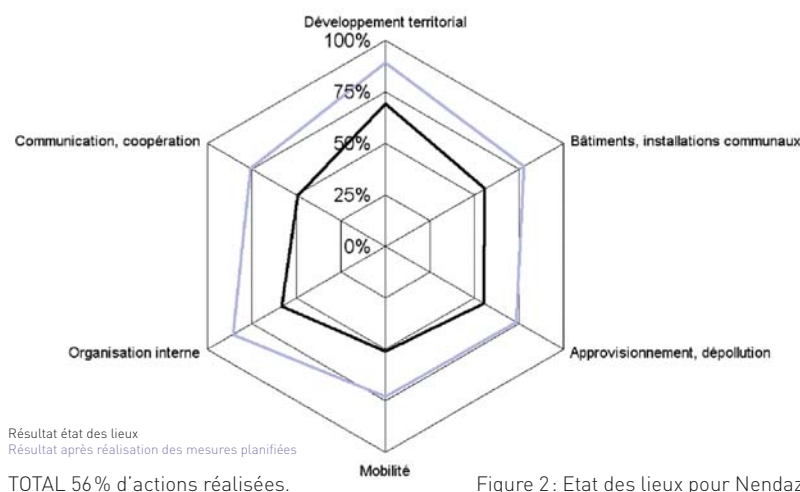


Figure 2 : Etat des lieux pour Nendaz.

ment des fenêtres et des stores (avec verre de coefficient 1.1); du remplacement de son chauffage à mazout par un brûleur à gaz (avec une nette amélioration du rendement); de la pose d'une isolation de 16 centimètres sur le plancher des combles. Cette dernière intervention a permis **une économie d'énergie de l'ordre de 50'000 kWh par an, soit de 5'000 francs** environ. Demeure à faire l'isolation périphérique du bâtiment, ce qui sera entrepris dans le cadre des travaux d'agrandissement prévus.

UNE INSTALLATION PUBLIQUE: POSE D'UNE BÂCHE À LA PISCINE DE HAUTE-NENDAZ

Le maintien à bonne température de l'eau de la piscine de Tsamandon nécessite du chauffage, d'où consommation énergétique. Pour réduire cette consommation, importante, les exploitants ont examiné, avec l'aide de la HES-SO (l'école d'ingénieurs) de Sion, les moyens à mettre en œuvre. La solution la plus judicieuse – par comparaison avec l'installation d'un chauffage solaire – s'est avérée être la pose d'une bâche pouvant recouvrir le bassin pendant la nuit ainsi que les journées de non exploitation pour cause de mauvais temps. Pour diminuer ainsi la déperdition de chaleur au contact de l'air froid. Ce qui fut fait.

Les économies de chauffage réalisées depuis sont évaluées à plus de 50%. Une mesure qui se financera par elle-même en une dizaine d'années seulement. (Voir également l'interview du responsable d'exploitation, en page 6).

UNE NOUVELLE PRODUCTION D'ÉNERGIE: VALORISATION DU BIOGAZ DE LA STEP DE BIEUDRON

Nous venons de présenter cette nou-

veauté, dans le récent numéro 105 de Nendaz Panorama, et lors de la journée portes ouvertes de la STEP de Bieudron, le 9.10.2010. Rappelons simplement que le biogaz issu des boues résultant de l'épuration des eaux usées, valorisé par cogénération (turbine à gaz), permet **la production de quelque 400'000 kWh d'électricité par an**, soit l'équivalent de la consommation d'une **septantaine de ménages**.

UN RÈGLEMENT INCITATIF: AIDE À LA RÉNOVATION DES VIEILLES BÂTISSSES

Un règlement communal arrêté le 26.3.2009 (qui a déjà été présenté par Nendaz Panorama No 104, page 18) permet le subventionnement des travaux de rénovation des vieilles bâtisses (plus de 60 ans d'âge) en prenant en compte des critères architecturaux et énergétiques. Nous vous renvoyons, pour plus de détails, au site internet **www.nendaz.org/renovation**.

INFORMATION CONTINUE

Les quatre exemples présentés ci-dessus sont arbitrairement choisis. Il en existe bien d'autres, qu'il faudra porter aussi à la connaissance du public. Par ailleurs il n'y a pas que des exemples communaux. Beaucoup de choses se font aussi par les privés.

Informé... puis sensibiliser. Pour inciter chacun à entreprendre les efforts nécessaires à la préservation de notre environnement et à la réduction des émissions de CO2.

Dorénavant, Nendaz Panorama reviendra, d'une manière ou d'une autre, sur un sujet extrait de ce dossier, dans chacune de ses éditions. Sous la rubrique «**Nendaz Pratique**». L'approche de la question environne-

mentale se faisait jusqu'à ce jour de manière ponctuelle, au gré des opportunités et des sensibilités des acteurs concernés.

L'adoption d'une **politique énergétique** claire par les autorités va fondamentalement modifier les modes de faire. Car les processus de préparation et d'exécution des tâches sont désormais tous enrichis de «directives énergétiques» supplémentaires.

Pour seul exemple: la construction prochaine de la salle de gymnastique de Haute-Nendaz sera entreprise sous l'étiquette du «**bâtiment exemplaire**». Nous y reviendrons sûrement. Il en ira de même pour toutes les constructions publiques futures.



La commune a engagé récemment un nouvel employé, rattaché au service de l'édilité, dont la mission – entre autres choses – est de veiller à la conduite de la nouvelle politique énergétique définie, particulièrement dans le domaine des équipements. Il s'agit de Monsieur Gianluca GATTI, né en 1980, ingénieur civil HES.



EN SAVOIR PLUS
WWW.CITEDELENERGIE.CH

la commune de Nendaz certifiée Valais Excellence

par Mélanie Mc Krory, cheffe de la section administration et tourisme



En automne 2009 le Conseil Communal choisit d'engager l'administration communale officiellement dans la voie de la qualité et de l'amélioration continue. Pour ce faire, le Conseil Communal opte pour la certification Valais Excellence. Cette orientation a pour objectif d'une part de garantir la qualité des services communaux: le citoyen est ici au centre des préoccupations de l'administration (ISO 9001). D'autre part cette démarche permet d'engager une véritable politique environnementale pour la commune de Nendaz (ISO 14001). Après une année de travaux préparatoires, la commune de Nendaz est depuis peu la première commune valaisanne, certifiée Valais Excellence.

Le Label Valais Excellence

Le label Valais Excellence a été conçu pour être un signe de reconnaissance pour les entreprises qui sont gérées selon les principes du développement durable et de l'amélioration continue. L'ambition du label Valais Excellence est de devenir le symbole du Valais qui évolue, ainsi que le symbole d'un **modèle de développement durable** et de qualité **centré sur les hommes**. Le label Valais excellence s'adresse aux entreprises et institutions valaisannes. Sous le contrôle de l'Association **Marque Valais**, l'attribution de ce label repose sur une certification des entreprises ou des institutions aux normes **ISO 9001** et **ISO 14001**, ainsi que sur l'analyse de critères permettant la vérification du respect des valeurs de la marque Valais par les entreprises ou institutions requérantes.

Le label repose sur quatre valeurs centrales qui sont la recherche de **l'excellence** et de **la qualité**, **l'humain**, **l'action** et **le bien-être**.

La commune de Nendaz s'identifie parfaitement à ces principes que nous souhaitons promouvoir et transcrire sous forme d'actions concrètes.

VALEURS DU LABEL VALAIS EXCELLENCE

Excellence et Qualité

L'humain

Le mouvement, l'action

Le Bien-Etre

POLITIQUE COMMUNALE DE NENDAZ

Garantir la satisfaction de nos concitoyens et de nos hôtes

Engagement auprès de nos concitoyens, de nos hôtes et des collaborateurs de l'administration. Promotion d'une politique participative. Politique de la communication.

La recherche constante de l'amélioration continue sur les plans de l'organisation interne et de la politique environnementale

Garantir la qualité de vie de nos concitoyens dans le cadre d'une démarche de développement durable.

La commune de Nendaz a entamé la démarche de certification en **décembre 2009**, en parallèle avec les trois autres communes qui sont Grimisuat, Riddes et Saint-Martin. Cette manière de procéder a permis des échanges d'expériences réguliers et fructueux et a été très bénéfique pour la préparation à la certification. L'objectif principal de la démarche préconisée par la commune est d'inciter l'administration communale à remettre en question son organisation et permettre ainsi l'amélioration continue. La satisfaction des citoyens, de nos hôtes et des collaborateurs de l'administration communale est au cœur de la démarche Valais Excellence. **En novembre 2010, la commune de Nendaz a obtenu la certification ISO 9001, ISO 14001 et Valais Excellence.** Cette certification devra être confirmée annuellement par différentes audits internes et des audits de certification.

Un Système de management de la qualité

Durant près d'une année nous avons élaboré les instruments d'un système de management de la qualité, nouveau mode de conduite qui se traduit par **la définition d'objectifs et d'actions concrètes**. Au cœur de ce système les différents services que les citoyens attendent de leur administration communale.

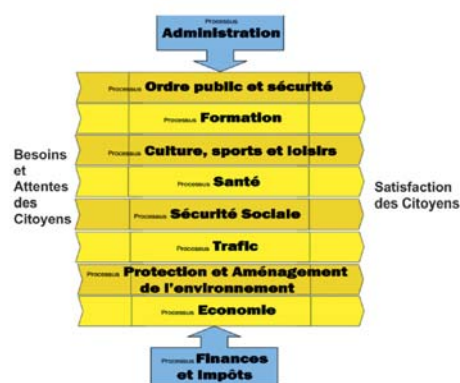


Figure 1: Approche processus sur la base des attentes et des besoins des citoyens

Pour chaque processus ou service citoyen, il s'agit d'en évaluer la qualité par le biais de l'analyse **d'indicateurs** et de proposer des mesures d'améliorations. Ces **mesures d'améliorations** sont ensuite intégrées dans le plan d'actions communal (voir extraits des objectifs page 5).

Concrètement l'engagement du Conseil Communal dans la voie de l'amélioration continue se traduit de la manière suivante:

- La réalisation d'une **politique de la qualité** pour la totalité des services de l'administration communale qui se traduit par la **définition d'objectifs cohérents et mesurables**. La commune a élaboré des instruments de gouvernance adaptés permettant

de décliner ces objectifs annuels en actions concrètes.

- L'administration communale poursuit une **politique de la communication** qui favorise la transparence et garantit de l'information de qualité. Un objectif de cette politique est de faciliter le dialogue avec nos concitoyens. En favorisant les nouvelles technologies telles que le site inter-

net et sa fonction blog ou le service SMS, votre administration se veut moderne, disponible et à votre écoute.

- Une **politique environnementale** rigoureuse qui se décline par exemple dans la nouvelle politique énergétique de la commune développée dans le cadre de Cité de l'Énergie (voir page 11).

- Une **déclaration de principes politiques** définit dans les grandes lignes les futurs objectifs et actions de l'administration communale. Cette charte décrit la politique de qualité et la politique de développement durable de la commune de Nendaz.



gestion des déchets, nouveautés

une information du service des Travaux Publics

Nouvelle planification ne signifie pas révolution. On sait, aujourd'hui, comment collecter, puis traiter, la quasi-totalité des déchets courants. Reste à organiser le service de manière à la fois **pratique, rationnelle et économique**, ce qui est loin d'être simple sur un territoire à l'habitat dispersé. Avec, aujourd'hui, la mise en application de la nouvelle politique énergétique communale orientée «développement durable». Nous avons donc à définir un modèle, à le reproduire dans le terrain, puis à informer, informer et informer encore. Trois objectifs que voici esquissés.

Le modèle

Pour une commune comme la nôtre le collectage des déchets s'est imposé différencié. Pour les ordures ménagères, par exemple, les tournées de ramassage sont indispensables ; pour

d'autres, comme le verre, le dépôt par les usagers sur des places de tri peut suffire. Certains déchets bénéficient aussi de la double possibilité.

L'avenir étant aux places de tri, nous avons pourvu nos budgets annuels de moyens supplémentaires à cet effet. Le tri des déchets, c'est la ligne de force des améliorations à entreprendre. Parce qu'il faut bien admettre que d'immenses progrès sont encore à faire en la matière.

Dans la droite ligne de ce qui précède, notre service communal met en œuvre trois nouveautés au moins, disponibles au gré des installations à venir. Il s'agit du collectage séparé :

- du **PET** (polyéthylène téréphtalate) – ordinairement repris gratuitement par les commerces – désormais disposant aussi de conteneurs spéci-

fiques sur certaines places de tri; Nendaz opte en faveur de ce service, pourtant facultatif, parce qu'il y a une attente de notre population dans ce sens;

- des **piles** (même remarques que pour le PET);
- de **l'aluminium** et du **fer blanc**, provenant des ordures ménagères seulement, désormais stockables dans des conteneurs spécifiques sur certaines places de tri.

Dans le terrain

Les circuits des tournées de ramassage ne changent guère. Lorsque c'est le cas, les avis officiels annonçant ces tournées le mentionnent.

Par contre les emplacements des micro déchetteries se multiplient depuis quelques années et vont continuer à le faire. Leur visibilité dans les



Les membres du groupe de travail «Gestion des déchets»

- Frédéric Fragnière, conseiller communal
- Séverine Délèze, conseillère communale
- Pierre Fournier, agent de police
- Olivier Ménétrety, chef de service des travaux publics
- Mélanie Mc Krory, section administration générale et tourisme

villages et alentour ne pose guère de problème d'information.

Distinguons deux types d'installations. La «**décharge pour matériaux terreux – déchetterie**» des Eterpas, entre Basse-Nendaz et Fey. Surveillée par du personnel d'exploitation et ouverte au public selon un horaire d'été ou d'hiver, elle recueille une large palette de déchets récapitulée sur une «**carte d'accès**» que chacun est invité à conserver sur lui.

La «**micro déchetterie**», qui est une installation fixe et permanente (cabanon avec conteneurs – groupe de silos) non surveillée, pouvant recevoir en tout temps certains types de déchets triés par catégories. La micro déchetterie peut être de toute dimension et plus ou moins diversifiée en conteneurs spécifiques. Elle offre la possibilité de recueillir séparément: les ordures ménagères, le verre, le papier, le PET, les piles, l'alu et le fer blanc. La carte ci-contre récapitule les emplacements actuels des principales installations.



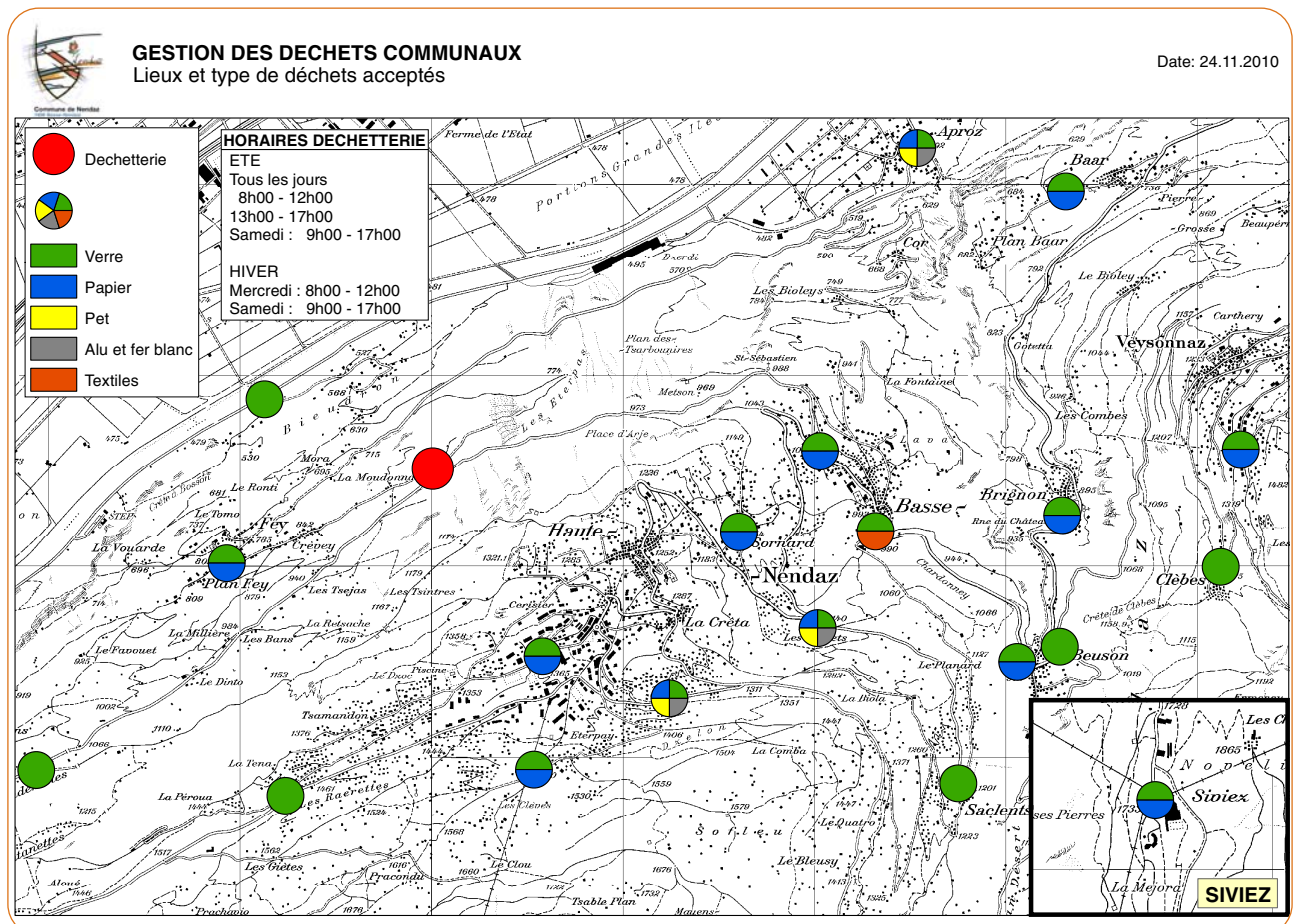
Informers...

... n'est peut-être pas le meilleur mot. **Sensibiliser** serait plus convenant. On sait aujourd'hui, dans le public, comment agir, grosso modo. Mais en est-on convaincu? Pourquoi trier les déchets? Pourquoi les recycler? Combien tout cela coûte-t-il? Ou alors qu'économise-t-on? Toutes ces ques-

tions ont leur importance. Y répondre est source de motivation. Parce qu'il y a des efforts à faire, c'est certain. Démontrer que ces efforts sont utiles, payants, qu'ils ont du sens... voilà les défis d'une bonne information. Outre le simple fait de dispenser la connaissance elle-même.

A lui seul le volume de cet article «épuise» déjà la capacité de vraie concentration sur le sujet. Aussi faut-il concevoir en conséquence toute campagne d'information. En la fragmentant dans l'espace et le temps; en martelant régulièrement de brefs flashes. D'où l'idée d'intervenir, désormais, dans chaque édition de cette publication – la rubrique «Nendaz Pratique» est faite pour cela – par le biais de courtes informations.

Pour inaugurer ce mode de faire, nous vous renvoyons en page 24 du présent numéro. Nous y abordons la problématique nouvelle de la récupération du PET.



les réalités de l'agriculture au 21^e siècle

par Séverine Délèze, présidente de la commission agricole

Les exploitations agricoles d'aujourd'hui ne ressemblent plus à celles de nos grands-parents. Elles deviennent plus grandes. En effet pour survivre, un agriculteur de l'an 2000 doit travailler dix fois plus de terrains qu'un agriculteur des années 50. Il faut compter environ 20 hectares pour une exploitation viable. Pour se faire, la plupart des exploitants doivent compter sur l'apport de terrain dont ils ne sont pas propriétaires. Comme ils ne maîtrisent pas ces parcelles, cela provoque une large incertitude pour leur futur.

On pourrait croire qu'au vu de la mécanisation généralisée, le travail en est grandement facilité. Cependant, contrairement à leurs collègues de plaine, les paysans nendards doivent régulièrement descendre de leur tracteur et utiliser soit la faucheuse à bras, soit le bon vieux râteau, ceci afin d'entretenir au mieux nos terrains accidentés. Terrains dont ils sont les uniques gestionnaires, c'est à eux qu'il incombe de préserver nos paysages.

Un autre facteur, et non des moindres, qui contribue à la pénibilité de leur tra-

vail est le morcellement des terres. Les kilomètres et le temps perdu sur les routes ne sont de loin pas rentables.

Du côté purement administratif, les contraintes deviennent de plus en plus lourdes. Lors des divers contrôles donnant droit aux paiements directs, le nombre de formulaires à présenter est en constante augmentation, contrairement aux subventions qui sont réduites chaque année. Il faut également noter qu'un formulaire manquant ou mal rempli implique une retenue sur les paiements.

Pollution des sols et problème d'odeurs désagréables...un vrai casse-tête pour les acteurs de l'agriculture !

Comme toutes les régions où l'activité agricole est présente, la commune de Nendaz est concernée par les nuisances liées aux exhalations ammoniacales lors de l'épandage des lisiers, ainsi qu'à la prolifération des mouches inhérente à ces effluents.

Soucieux de résoudre ces problèmes, quelques éleveurs choisissent d'adopter le produit KÖPROS® en 2007. Ce produit fait partie de la gamme Géolife qui développe un concept biologique et atoxique. Son application se fait directement sur le sol et les murs des étables à raison d'une fois par mois durant la période d'hivernage. Il permet d'agir dans plusieurs domaines, notamment dans la lutte contre les pathogènes, l'homogénéisation des lisiers et la valorisation rapide des fumiers tout en permettant d'en réduire les volumes. En 2009, la commission agricole soutenue par le conseil communal et forte de l'expérience de ces pionniers décide de soutenir les exploitants qui optent pour ce nouveau produit. Le résultat est d'ores et déjà réjouissant puisqu'en automne 2010, on dénombre 45 agriculteurs qui suivent ce programme.

Voici quelques raisons justifiant le soutien financier de la commune

Par souci écologique et éco-touristique car l'utilisation du produit permet :

- la suppression des pollutions des sols et des sous-sols par les nitrates dues aux épandages intensifs ;
- la résolution des nuisances telles

que les odeurs liées aux exhalations ammoniacales lors des épandages des lisiers et purins (source de plaintes des habitants) ;

- la résolution de la prolifération des mouches dans les habitations voisines des élevages de bovins ;
- d'offrir aux touristes et aux citoyens des pâturages esthétiquement beaux, fleuris et non contaminés uniquement de plantes ammoniacales qui, de surcroît, péjorent la qualité des foin.



Pour une valorisation économique et qualitative des exploitations agricoles. Chacun sait que la plupart des exploitations valaisannes produisent trop d'effluents par rapport à leurs surfaces d'épandage. N'oublions pas que ces épandages sont, de plus, dépendants de la longue saison d'hiver. Il en résulte un surplus important que l'éleveur doit évacuer au prix de milliers de francs, alors que ces effluents, traités avec KÖPROS®, deviennent de l'« or brun » vivement recherché par les cultivateurs de la région. En effet, le produit augmente la fertilité des valeurs nutritives (N-P-

K) des matières organiques du fumier qui pourra ainsi être utilisé dans les vignes et dans les potagers. Le fumier traité devient donc une valeur ajoutée et non une pollution des sols par les nitrates.

La société, Bioma Distribution SA, propose par ailleurs de prendre en charge une partie des surplus d'effluents à ses frais et de les valoriser en élaborant un amendement pour la viticulture, l'arboriculture ou le jardin potager. Il faut savoir qu'actuellement, la plupart des matières organiques épandues dans nos vignes ou nos jardins sont importées et de qualité inférieure au produit élaboré à base d'effluents KÖPROS®. Preuve en est, les vignerons jusqu'ici contactés, sont tous séduits par ce concept qui leur permet de participer à une démarche écologique et régionale.

En conclusion, il est obtenu **une valorisation de la matière organique, une baisse de la pollution des sols et des nuisances.**

Ainsi, les éleveurs, soutenus par la commune, montrent qu'agir à la source des problèmes est possible. Ils s'engagent dans un projet local et permettront dans un futur proche aux citoyens d'utiliser un produit sain pour leur potager.

Ils donnent une nouvelle image de l'agriculture tout en contribuant à la protection de l'environnement et l'entretien de nos paysages touristiques, sans y apporter de nuisances.

Cohabitation avec la population

Le métier d'agriculteur ne peut s'exercer sans générer des nuisances.

Au printemps, le bétail rejoint les pâturages, tout d'abord dans nos villages, puis dans nos mayens. Les «sonnettes» font bien sûr partie intégrante de notre folklore, mais leur but premier est bien de pouvoir retrouver une bête qui se serait éprise de liberté. Alors, acceptons cette contrainte.

Durant l'été, le paysan est tributaire de la météo. Ce n'est pas par plaisir qu'il travaille parfois à des heures indues ou le week-end, mais bien pour mettre sa récolte à l'abri.

A l'automne, les vaches redescendent de l'alpage où elles ont contribué à l'entretien des pistes de ski pour le plus grand plaisir de nos hôtes et de la population locale. Il est également temps d'épandre le lisier. Les nuisances olfactives sont inévitables, mais grâce au développement de nouveaux produits (voir encadré page 17) celles-ci sont limitées au mieux.

Le métier d'agriculteur a perdu beaucoup d'attrait vu les contraintes qui y sont liées. Il tend à devenir une vocation. Notre population ne peut se passer de ses paysagistes et ambassadeurs des vraies valeurs. Il convient donc de les soutenir et cela commence par une plus grande compréhension à leur égard.

Agriculture et développement durable

Une agriculture durable doit être économiquement durable, écologiquement saine et socialement équitable (tiré du traité de Brundtland). Elle doit être intégrée par tous les agents économiques de la filière, soit de la fourche à la fourchette.

Economiquement parlant, ce n'est pas encore le cas. Les exploitants nendards ont un système de production autonome, ce qui va dans ce sens. Par contre, les revenus ne sont pas à la hauteur du travail fourni.

Au niveau écologique, l'entretien du territoire, la préservation des espèces

et de la biodiversité ne se font pas sans l'agriculture.

Quant au social, les nombreux ménages et commerçants qui se fournissent directement auprès du producteur sont à même de juger du résultat. Qu'ils soient ici remerciés pour leur contribution à la sauvegarde des produits locaux.

Une association, **Les Bienfaits de la Printse**, essaie depuis quelques années d'aider les producteurs en mettant en valeur **les produits du terroir**. A notre tour, soutenons cette association en acquérant, soit pour un cadeau personnel, soit pour un geste de gratitude envers un employé ou un client méritant, soit pour un lot lors du loto annuel de notre société, une corbeille des Bienfaits de la Printse. Chaque corbeille comporte un assortiment de produits issus de notre terroir. Le coordinateur de l'association se tient à votre disposition, voici ses coordonnées: **M. Manu Praz, Le Tsannuz, 1993 Clèbes au numéro 079 693 29 33.**

sensibilité environnementale en lien avec le tourisme

par Sébastien Epiney, directeur de Nendaz Tourisme

«Nous n'héritons pas de la Terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants.»

Cette citation d'Antoine de Saint-Exupéry est aujourd'hui toujours d'actualité



Le début de la démarche environnementale au niveau touristique n'a pas été si aisé. Mais la

labellisation Valais-Excellence, avec les normes ISO 14001 relatives au management environnemental a été à l'origine de notre processus. Dès lors, il a été plus simple de trouver la motivation et de mettre en place des mesures incitatives et concrètes. **Nendaz Tourisme** a donc intégré l'aspect environnemental dans sa charte d'entreprise comme suit:

«Les richesses naturelles de notre

région sont un capital fondamental pour notre activité. Nous entendons optimiser leur utilisation et leur développement durable, tant dans une vision environnementale qu'économique. Nous nous engageons à respecter le cadre légal, avec une orientation permanente vers la réduction des impacts sur l'environnement. Nous incitons également nos partenaires à participer à cette démarche environnementale et prônons une gestion raisonnée des déchets.»

Nous avons commencé par l'établissement d'un état des lieux pour relever les actions qui pouvaient rapidement être mises en place. La première étape a été d'agir directement sur notre quotidien en éditant une **directive adressée à tous les collaborateurs**. Elle définit des règles simples,

mais efficaces, concernant le tri des déchets et l'économie d'énergie en lien avec les différents appareils utilisés.



Dans un deuxième temps nous avons voulu toucher un éventail plus large en informant nos hôtes sur notre souci de préserver notre région par

l'incitation au tri des déchets. Toutes les brochures éditées par Nendaz Tourisme contiennent maintenant une information visuelle à cet effet, dans un but de sensibilisation. Sur certaines plus spécifiques, telles que celles sur les bisses et le VTT, des recommandations complémentaires sont relevées sur les parcours utilisés.

Ce visuel a également été affiché dans l'entrée de tous les immeubles de la station, avec celui de la commune relatif au ramassage des déchets. Pour sensibiliser nos hôtes et leur donner plus d'informations, nous mettons à disposition à nos guichets une brochure spécifique appelée : «**Respecte ton environnement**». Divers aspects généraux y sont relevés, tels que l'air, l'eau ou les déchets. Plusieurs petits gestes concrets pour préserver la nature y sont énumérés.

La TV-Info locale nous permet aussi de sensibiliser tout un chacun par le biais de cette affiche qui maintenant est bien connue. On la trouve aussi en maints endroits du domaine skiable. Une deuxième intitulée «Esprit nature» propose une action éco-responsable. Notre site internet comporte lui aussi une page spéciale sur l'environnement, tout comme notre dossier de presse.

Chaque année, avant le début de la saison hivernale, nous invitons tous les partenaires touristiques à une rencontre d'information. Nous en profitons pour leur présenter nos préoccupations et notre démarche environnementale. Le but est de **sensibiliser le personnel de la station à l'importance croissante de la préservation de nos ressources naturelles** qui devient primordiale pour nos hôtes.



Souvent nous trouvons sur les chemins de promenade tout comme sur les pistes de ski des mégots de cigarettes qui sont abandonnés. Dans le but de diminuer cet impact négatif,

nous avons commandé des petites boîtes (éco-box) pour ranger les mégots, au lieu de les jeter dans la nature.

www.summit-foundation.org

En collaboration avec la Commune, le règlement des manifestations a permis de rendre les organisateurs plus éco-responsables. Des modifications sont actuellement à l'étude afin d'améliorer encore cette directive : www.nendaz.org/commune/reglements.html



Pour développer la sensibilisation il est aussi nécessaire de trouver des **collaborations extérieures**. La mise en place de deux **sentiers raquettes «écOtrace»**, en collaboration avec Sentiers Raquettes en est un très bon exemple. Ces deux parcours sont d'ailleurs particulièrement appréciés de nos hôtes. Pour la participation à «Ecoguide» nous nous sommes associés à la Commune et à TéléNendaz. Cette brochure met en avant les **stations de skis européennes actives dans le développement durable**. Les aspects environnementaux, mais également économiques et sociaux, y sont abordés.

La clientèle évolue et est de plus en plus sensible. Une destination touris-

tique se doit, aujourd'hui, d'être «éco-responsable» et de démontrer sa volonté de travailler durablement.

Plus d'informations sur :

www.mountain-riders.org/_EcoGuideStations

Les collaborations avec les différents prestataires sont essentielles pour pouvoir influencer sur la perception individuelle. Nendaz Tourisme peut surtout agir sur les aspects incitatifs et informatifs.

D'autres partenaires peuvent avoir des actions beaucoup plus concrètes sur le terrain : par exemple TéléNendaz sur le domaine skiable et surtout la Commune qui réalise diverses actions sur tout le territoire communal.

Les démarches entreprises ont déjà permis de progresser sur différents aspects environnementaux. Pour avancer, nous devons travailler dans la vision de l'amélioration continue. Les collaborateurs de Nendaz Tourisme l'ont compris et, dans leurs domaines spécifiques, ont à cœur d'apporter leurs idées afin de continuer ce processus en visant le but ultime... qui serait idéalement de ne plus avoir besoin d'en parler.

Nous avons la grande chance d'habiter une région magnifique qui nous offre un cadre de vie exceptionnel. Si chacun, à son niveau, participe et tire à la même corde, nous pourrions en profiter encore longtemps. N'oublions pas ces petits gestes individuels simples qui ne coûtent pas grand-chose mais qui, mis bout à bout, sont si importants!

Le respect et la protection de l'environnement sont l'affaire de tous.

Il est indispensable que chacun d'entre nous fasse des efforts!





développement durable, hier

par Simon Germanier

Lors de la préparation du contenu de la présente édition de Nendaz Panorama – que l'on a voulu essentiellement orienté sur la question du développement durable – l'administration m'a demandé de porter un regard rétroactif sur le sujet. Le développement durable occupe-t-il déjà quelques rayons dans l'immense armoire des archives communales? Curieux dilemme.

Etiquetés comme tel, certainement pas; car le concept du développement durable est trop jeune pour avoir déjà servi au répertoire des classements.

Pourtant. A y bien réfléchir... J'ai entrepris une relecture de mes notes à l'aide d'un hypothétique fil rouge... inédit.

Qu'est-ce que le développement durable, tout d'abord?

Pris au pied de la lettre, le «développement» est l'ensemble des stades par lesquels passe un organisme (au sens le plus large du terme) pour atteindre sa maturité; c'est l'action de progresser. «Durable», c'est durer dans le temps, durer longtemps, être stabilisé. Ceci dit parce qu'il faut admettre qu'avant ce jour c'était la vision qui prévalait, pour parler archives en tous cas. L'association des deux mots peut avoir des prolongements dans la signification: on peut y mettre la priorité sur la «progression», ou sur la «stabilité»; ou sur toutes les nuances découlant de la combinaison des deux.

Il faut attendre l'orée du millénaire nouveau pour obtenir une définition du concept qui fait maintenant florès. Aujourd'hui, l'expression s'est donnée un sens spécifique, qui pourrait être expliqué ainsi: pour durer, le développement doit se montrer respectueux de ce qui justifie sa nécessité même, de l'homme et de l'environnement. Sans quoi sa durabilité sera compromise à un moment ou à un autre.

Les experts lui ont donné la définition qui suit: «Le développement durable se veut un processus de développement qui concilie l'écologie, l'économie et le social et établit un cercle vertueux entre ces trois pôles: c'est un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. Il est respectueux des ressources naturelles et des écosystèmes...»

Nendaz, a-t-elle investi dans le développement durable par le passé, sous l'angle de vue du passé, bien entendu?

Premier exemple: la route Sion-Nendaz

Dite route vient d'avoir 100 ans (elle fut mise en chantier en 1908). Ces dernières années plusieurs articles, ou publications, ont repris des bribes de cette histoire-là; nous n'y revenons pas dans le détail. S'il est une infrastructure qui a contribué au développement de Nendaz c'est bien celle-là. Et durablement même car elle continue à jouer ce rôle.

Mais il y a, en regardant bien, un aspect des décisions d'origine qui a particulièrement contribué à cette durabilité: le tracé retenu dans le terrain. Ceux qui connaissent l'histoire savent combien de batailles ont été livrées autour de la question de ce tracé tout au long du 20^e siècle. D'abord on voulait la route partante d'Aproz; puis on s'offusqua de la voir affronter les rochers de Baar; on examina quelques variantes en lieu et place «des grands contours» en amont de Basse-Nendaz... Bien plus tard encore on étudia un projet de déviation de Basse-Nendaz; plus récemment un projet du même type pour Haute-Nendaz... Pour ne rappeler que les plus importants. Or, cent ans plus tard, le tracé d'origine n'a pas bougé d'un iota. Bien sûr il a été amélioré, élargi, goudronné... Il y a gros à parier qu'il n'est pas près de bouger.

Du vrai développement durable d'époque, à mon sens.

Deuxième exemple: la gestion de l'eau

Cet exemple-ci n'a rien de commun avec le précédent. Sauf que la gestion de l'eau a aussi contribué au développement de Nendaz, mais «un peu de durabilité» n'y a été introduite qu'en cours de route. Explications.

La fourniture de l'eau potable et l'évacuation, puis le traitement des eaux usées se sont mises en place tout au long du 20^e siècle. Avec un parcours en

escaliers, rythmé à la fois par les besoins et par les connaissances des populations successives. Sans jamais revenir en arrière. Chaque étape a constitué un développement dont la durée était pressentie limitée; une étape en remplaçant une autre.

La première réflexion, en termes de durabilité, a lieu dans les années 1970 : capter l'eau potable le plus haut possible, géographiquement parlant, et traiter les eaux usées au point le plus bas. Il en résulte les captages du vallon de Tortin et la STEP implantée à Bieudron. Le schéma général est «durabilisé». Mais pas encore la gestion, où beaucoup de travail reste à faire.

Troisième exemple : la gestion des déchets

Cet exemple est choisi à dessein puisqu'un article spécifique lui est consacré par ailleurs en page 15. Disons donc quelques mots de cette histoire-là.

Le ramassage et le traitement des déchets est une notion inconnue de la population jusqu'en des temps récents. Parce que chacun se débrouille avec ses propres déchets, quand il en a : par enfouissement ou par brûlage. A Nendaz, le premier règlement de police connu (1926) ne consacre pas une ligne à ce sujet.

En 1943 le Conseil communal émet un frémissement en la matière: il charge un «chiffonnier», M. di Francesco, de Sion, «du ramassage des déchets et matières usagées de la commune». Dérisoire, quant on songe aux dimensions de la vallée. Il faut attendre 1963 pour constater

que le frémissement est devenu réelle problématique. Coup sur coup on décide: d'introduire un «service de voirie régulier», puis de créer une «équipe d'entretien permanente», enfin d'acheter «une jeep et une remorque de voirie». A partir de 1964 l'attelage parcourt toute la commune et centralise les «ordures ménagères» en décharge dans la forêt des Eterpas. Dans la foulée, le 14.12.1967, le Conseil communal introduit la «taxe de la voirie», d'un montant initial de 10 francs par an et par ménage.

L'étape suivante est initiée par une décision prise en juin 1968: Nendaz adhère à l'UTO, une association des communes du Valais central qui va construire l'usine d'incinération d'Uvrier. Une importante modification du système de collectage va s'ensuivre: la commune range sa remorque et octroie une concession à un transporteur privé. C'est l'arrivée du camion-benne spécifique.

La suite de l'évolution se fait sur deux axes principaux: 1) vers la permanence des lieux de dépôt pour le public (le cabanon de voirie, puis les silos) qui permettent le remplacement, petit à petit, du calendrier rigide des tournées des débus; 2) vers le tri des déchets (les verres et les papiers ayant été les premiers à avoir leur filière propre).

En cette année 2010, Nendaz instaure un nouveau concept global de gestion des déchets. Pour lequel on songe, nouveauté, au... développement durable.

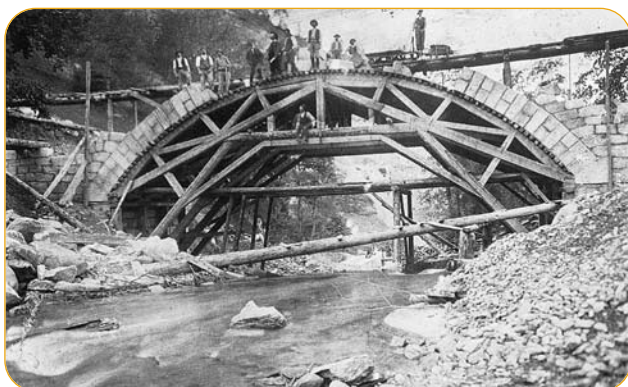
Par essence la gestion des déchets n'entrera dans le concept du développement durable qu'à force de volonté et de mises à jour délibérées. Car la gestion elle-même y est affaire quotidienne et davantage guidée par le développement que l'inverse.

Pour le reste

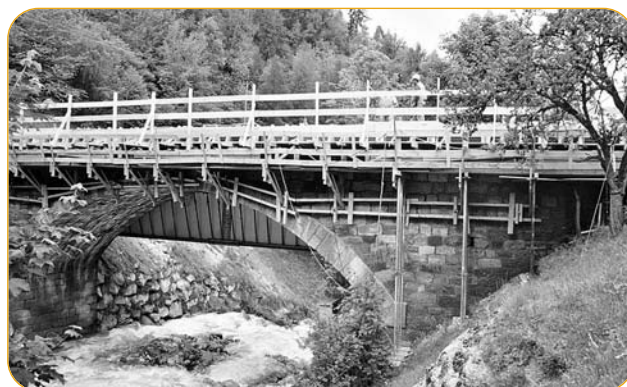
Trois cas de figure. Significatifs d'une situation qui n'exige guère d'analyses supplémentaires.

- Le premier exemple, celui d'une infrastructure durable dès son origine (la route Sion-Nendaz) est très rare dans l'armoire des archives. Pour ne pas dire unique, rayon des routes excepté.
- Le deuxième (gestion de l'eau) où le concept lui-même peut être durabilisé, du moins en partie, a quelques cartons par-ci, par-là. Dans les dossiers soumis à des plans directeurs périodiques: les forêts, le service du feu, les écoles...
- Le troisième (gestion des déchets) correspond au plus grand nombre. Ces dossiers-là sont absents des archives qui nous occupent, et pour cause.

Finalement ce constat n'est guère surprenant. Et démontre, si on ne s'en doutait pas déjà, que tout reste à faire. Bon courage.



1913...



... 2006.



économie d'énergie

par Frédéric Fragnière en collaboration avec le Groupe SEIC-TELEDIS

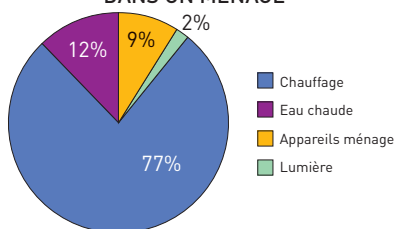


La commune de Nendaz collabore depuis de nombreuses années avec le Groupe SEIC-TELEDIS qui est le deuxième plus grand distributeur valaisan d'électricité et le 1^{er} câblo-opérateur pour la fourniture de services multimédia. Il emploie plus de 100 collaborateurs et compte plus de 27'000 clients électricité et plus de 30'000 clients multimédia sur plus de 30 communes. En tant qu'actionnaire principal, la commune de Nendaz a investi dans cette entreprise qui favorise le bien-être des citoyens, collectivités publiques et entreprises par un accès à de l'énergie issue d'une production respectueuse de l'environnement ainsi que par un accès à des services multimédia de qualité.

Dans le cadre de cette collaboration, nous recherchons des solutions innovantes pour améliorer la gestion énergétique de façon à réduire la consommation d'énergie. Nous vous proposons dans cet article quelques informations et conseils à ce sujet.

En préambule, il faut savoir que, dans un ménage, la consommation toutes énergies confondues se compose comme suit :

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION DANS UN MÉNAGE



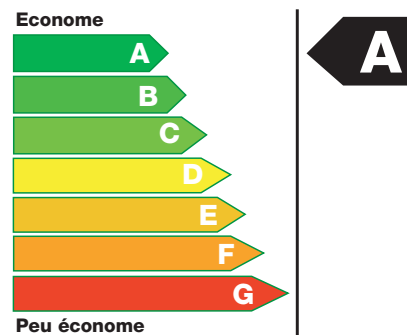
Afin de mieux comprendre comment utiliser de manière la plus rationnelle possible l'énergie dans une habitation, il faut distinguer 3 axes importants. Un 4^e axe désigne les aides financières octroyées :

1. Comportement des utilisateurs,
2. Enveloppe du bâtiment,
3. Installations techniques,
4. Aides financières

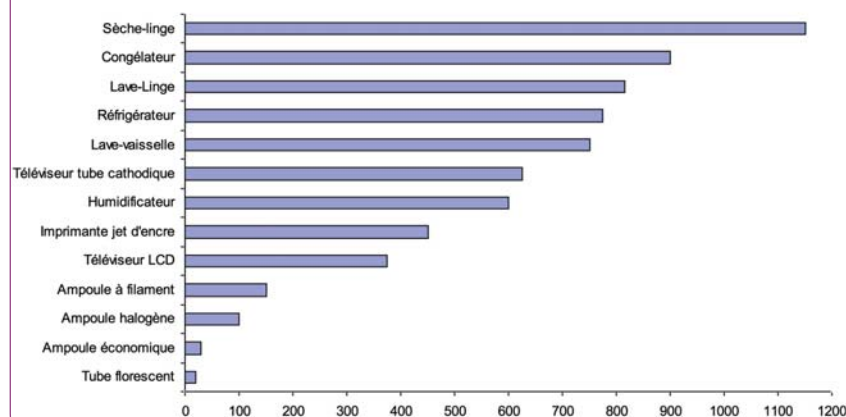
1. COMPORTEMENT DES UTILISATEURS

L'incitation aux économies par la motivation des utilisateurs représente un maillon important dans la chaîne de diminution des consommations d'énergie. Elle représente un moyen simple et bon marché pour éviter le gaspillage et abaisser le montant de la facture énergétique.

Premièrement, la meilleure façon d'optimiser sa consommation d'énergie est de faire le bon choix lors de l'achat. En effet, penser économiser à l'acquisition d'un nouvel appareil peut augmenter votre facture d'électricité pendant de nombreuses années. L'étiquette «Energie» vous aidera à faire le bon choix.



Facture d'électricité sur 10 ans



TRUCS ET ASTUCES POUR RÉDUIRE SA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

L'éclairage

- Eteindre la lumière à chaque fois que je sors d'une pièce.
- Choisir de préférence les ampoules économiques (consommation 5 fois moindre et durée de vie 10 fois plus importante que les ampoules classiques).
- Consulter l'étiquette «Energie» et choisir une ampoule classé A qui consomme en moyenne 75% de moins qu'une ampoule classée D.
- Éviter les éclairages halogènes qui consomment trop d'énergie.
- Profiter le plus souvent possible de l'éclairage naturel, éviter d'allumer la lumière quand ce n'est pas nécessaire.
- Installer des détecteurs de mouvements ou des minuteries dans les pièces peu utilisées.

La télévision

- Ne pas laisser son poste en position «veille» lorsque l'on ne regarde pas la télévision; cela peut consommer jusqu'à 70% de la consommation totale. Il en est de même pour le lecteur DVD, le tuner, l'ordinateur, etc.

Le réfrigérateur

- Installer le réfrigérateur loin des sources de chaleur.
- Ne pas y ranger d'aliments tièdes.
- Bien remplir les chambres froides et concentrer sur de petites cellules.
- Organiser la réception des aliments de manière à ne pas devoir ouvrir trop souvent la chambre froide.
- Laisser décongeler les surgelés dans la chambre froide.
- Couvrir les aliments ou les emballer.

- Contrôler la température et vérifier les thermostats.
- Dégivrer régulièrement les évaporateurs. Si la couche de givre dépasse 3 mm sur les parois, cela crée un effet isolant et une surconsommation d'énergie de 30 %.
- Contrôler les joints du cadre de porte.
- Munir les vitrines frigorifiques d'une couverture durant la nuit.
- Couper les frigos à boisson la nuit.

La cuisine

- Couvrir les récipients lorsque que l'on fait chauffer de l'eau ou des aliments peut économiser ainsi 30% d'énergie.
- Eteindre les plaques électriques 5 minutes avant la fin de la cuisson; elles continuent de dégager de la chaleur sans consommer d'électricité.
- Entretien soigneusement les brûleurs à gaz pour qu'ils aient un rendement maximal.
- Cuire avec des quantités minimum d'eau.
- Utiliser l'eau du chauffe-eau pour cuisiner au lieu de chauffer l'eau froide sur la plaque.
- Cuire légèrement en dessous du point d'ébullition.
- Déclencher les stand-by la nuit (machines à café, bain-marie,...).
- Prélaver la vaisselle à l'eau froide.
- Ne pas faire tourner la machine à laver la vaisselle si elle n'est pas pleine.

Le lave-linge

- Ne pas faire fonctionner une machine pour très peu de linge.
- Choisir une température de 40°C maximum: ce qui consomme le plus d'énergie, c'est le chauffage de l'eau et

non le moteur qui actionne le tambour. Cela permet d'économiser jusqu'à 50% sur l'électricité consommée.

- Utiliser un sèche-linge avec pompe à chaleur intégrée

Le chauffage

- Ajuster correctement la température ambiante du local selon l'exploitation. Une chambre à coucher peut être maintenue à 18°C et le séjour à 20°C. (1 degré de moins correspond à une économie d'énergie de l'ordre d'environ 6%)
- Empêcher la chaleur de s'échapper: une isolation efficace permet de chauffer moins.
- Installer thermostats et minuteurs pour régler les températures pièce par pièce, jour et nuit.
- Entretien régulièrement et régler correctement la chaudière; elle peut ainsi consommer moins et sa durée de vie est prolongée.
- Aérer 5 minutes; c'est suffisant pour renouveler l'air d'une pièce.
- Fermer les radiateurs en cas d'absence prolongée.
- Veiller à ce que les radiateurs soient dégagés (meubles, rideaux) et dépoussiérés.
- Tirer les rideaux et baisser les stores pendant la nuit pour conserver la chaleur.

Sanitaire

- Ne pas laisser couler l'eau sans raison.
- Poser des réducteurs de débit sur les robinets afin de limiter la consommation d'eau.

2. ENVELOPPE DU BATIMENT

L'amélioration de l'isolation de l'enveloppe du bâtiment constitue un élément efficace pour baisser la consommation d'énergie. Cet investissement, qui peut s'avérer conséquent, doit être pris en compte dans une réflexion globale et à long terme, non seulement au niveau des économies visées, mais également du point de vue du confort d'habitation, de la valeur du bâtiment et de la diminution des rejets polluants.

Voici les éléments qui peuvent être touchés:

- murs avec isolation intérieure ou extérieure
- dalle inférieure
- dalle supérieure
- toiture
- fenêtres

3. INSTALLATIONS TECHNIQUES

Le choix des moyens de production est également très important dans le but d'optimiser et de rationaliser la consommation d'énergie. Parmi ces différentes installations, on peut citer:

- les panneaux solaires thermiques (production d'eau chaude)
- les pompes à chaleur.

4. AIDES FINANCIERES POUR ENCOURAGER LES ECONOMIES D'ENERGIE

Le canton du Valais a mis en place un programme d'encouragement pour les économies d'énergie dans le cadre de:

- l'assainissement de l'enveloppe des bâtiments existants
- les bâtiments construits selon le label Minergie P
- les bâtiments rénovés selon les standards Minergie et Minergie P
- les installations solaires thermiques

- l'énergie du bois
- les remplacements de chauffages électriques

CONCLUSION

Bon nombre de solutions existent. La participation individuelle est une des clefs importantes pour permettre d'économiser de l'énergie. Comme simple citoyen ou citoyenne, allons de l'avant et prenons nos responsabilités pour réduire durablement notre consommation d'énergie.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Groupe SEIC-TELEDIS

Grand-Rue 2, CP 56, 1904 Vernayaz
www.seic-teledis.ch
info@seic-teledis.ch

Commune de Nendaz

www.nendaz.org
nendazdurable@nendaz.org

nouveau: la collecte publique des bouteille PET

Notre Conseil communal a décidé d'élargir au service public la collecte des bouteilles PET. Depuis peu des silos sont disponibles à cet effet sur certaines places de tri.

Chaque bouteille PET récupérée compte. Mais attention! Il faut veiller à n'y déposer que des bouteilles PET, marquées du logo



Pourquoi trier

Le PET est recyclable à 100%. On peut donc y faire du neuf avec du vieux. D'où économie d'énergie, notamment de pétrole qui sert à sa fabrication.

Le recyclage du PET coûte bien meilleur marché que son élimination via les sacs-poubelles des ordures ménagères.

Trier correctement

Seul le PET de qualité impeccable – marqué du logo ci-dessus – peut être utilisé pour la fabrication de nouvelles bouteilles. **Ne jamais mettre des bouteilles d'huile ou de vinaigre, ni des bouteilles à lait en plastique blanc**

dans les conteneurs à PET. Ni aucune autre matière d'ailleurs. Le tri subséquent, après la collecte, est de nature à faire exploser les coûts et annule le bénéfice d'un ramassage séparé.

D'autres informations sur le sujet. www.petrecycling.ch

Emplacements de micro-déchetteries pour le recyclage du PET:

- Aproz
- Les Bouillets
- Haute-Nendaz Station, route de Teheuge

sondage SMS

SOUHAITEZ-VOUS PARTICIPER À UN GROUPE DE TRAVAIL QUI TRAITERA DE L'AVENIR DE NENDAZ ?

- Si vous êtes intéressés à participer à un tel groupe de travail, envoyez le texte **NENDAZ SONDAGE 2A** au **363**
- Si au contraire vous ne voyez pas l'utilité d'une telle démarche participative, envoyez le texte **NENDAZ SONDAGE 2B** au **363**

Vous pouvez nous écrire **dès aujourd'hui et jusqu'au 31.01.2011** au numéro **363**.

Merci de participer à ce sondage. Les résultats seront communiqués lors du prochain Nendaz Panorama. (Le SMS coûte FR 0.20).

Vous avez également la possibilité de nous faire part de votre intérêt pour une telle démarche ou de nous transmettre vos idées et suggestions par email à l'adresse suivante: nendazdurable@nendaz.org

Résultat du sondage « QUE PENSEZ-VOUS DE L'INTRODUCTION DE L'ANGLAIS À L'ÉCOLE PRIMAIRE ? »

